

AVIS PUBLIC
RÈGLEMENT NUMÉRO 26-170
(Art. 110 LAU)

Je donne avis que le règlement suivant :

Numéro 26-170

MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME 18-942 EN VUE DE REMPLACER UNE PARTIE DE L'AIRE D'AFFECTATION RÉSIDEN­TIELLE DE BASSE DENSITÉ PAR UNE AIRE D'AFFECTATION RÉSIDEN­TIELLE DE HAUTE DENSITÉ DANS LE SECTEUR DE LA RUE LÉVESQUE (CÔTÉ PARC INDUSTRIEL)

- a été adopté par le conseil le 23 mars 2026;
- a fait l'objet d'un certificat de conformité par la MRC du Domaine-du-Roy, le 15 mai 2026, date de l'entrée en vigueur.

Ce règlement modifie le plan d'urbanisme 18-942 en vue de remplacer une partie de l'aire d'affectation de résidentiel de basse densité par une aire d'affectation résidentielle de haute densité, dans le secteur de la rue Lévesque (côté parc industriel).

Le texte de ce règlement est déposé et on peut en prendre connaissance au Service du greffe de cette Ville, aux heures habituelles d'ouverture des bureaux, au 1209, boulevard du Sacré-Cœur (3^e étage) à Saint-Félicien et sur le site Internet de la Ville dans l'onglet Règlements / Règlements adoptés / Urbanisme / Règlements généraux.

FAIT ET DONNÉ à Saint-Félicien, ce 19^e jour de mai 2026.

François Delisle
Directeur général

(Publié dans le journal l'Étoile du Lac, édition du 28 mai 2026)

CERTIFICAT DE PUBLICATION
JE, FRANÇOIS DELISLE, CERTIFIE PAR LA PRÉSENTE QUE J'AI AFFICHÉ LE PRÉSENT AVIS PUBLIC CONCERNANT LE RÈGLEMENT 26-170 AU TABLEAU D'AFFICHAGE À L'HÔTEL DE VILLE LE 28 ^E JOUR DE MAI 2026.
CET AVIS A FAIT L'OBJET D'UNE PARUTION DANS LE JOURNAL L'ÉTOILE DU LAC, EN DATE DU 28 MAI 2026.
_____ FRANÇOIS DELISLE, DIRECTEUR GÉNÉRAL